



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Convention Ville d'Angoulême / Association Soyaux Angoulême XV  
Charente**  
**Participation financière à l'acquisition d'une structure couverte et  
d'appareils de musculation**

DE20141006_30	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Patrick BOURGOIN	Télétransmise à la Préfecture le - <del>8</del> OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

**Convention Ville d'Angoulême / Association Soyaux  
Angoulême XV Charente  
Participation financière à l'acquisition d'une structure  
couverte et d'appareils de musculation**

Vie Sportive  
id : 584

Conseil municipal  
6 octobre 2014

30

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

En 2014, le club de rugby Soyaux Angoulême XV Charente (SA XV) a été champion de France de Fédérale 2 et accède à la Fédérale 1.

Dans le cadre de son développement la collectivité a souhaité accompagner le SA XV.

Ainsi, l'association a fait l'acquisition d'une structure légère couverte qui lui permet de mobiliser des recettes complémentaires en améliorant l'accueil des partenaires.

Afin de permettre à l'équipe 1<sup>ère</sup> de disposer d'installations fonctionnelles pour les entraînements de musculation, il a été décidé de mettre à disposition le mille club de Chanzy et d'y installer des appareils de musculation.

Toutes ces dépenses sont engagées par le club qui fournira les factures établies par les entreprises prestataires. Toutefois, la Ville a souhaité participer à ces opérations en versant au club SA XV un fonds de concours d'un montant de 50 000€.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
L'Adjoint

